



# LE PETIT JOURNAL DE GOUY

Journal d'information communale

EDITION Octobre 2010 N° 26

## Propos du Maire

La Haute Normandie opérera son passage définitif à la télévision tout numérique le 01 février 2011. A cet effet, chacun d'entre nous devra adapter au numérique son installation télévisuelle pour pouvoir continuer à recevoir les émissions.

Outre une campagne d'information, presse, TV... il sera envoyé par courrier une brochure explicative « l'essentiel » par foyer en novembre, véritable guide du passage au numérique, enfin un centre d'appel le 0970818818 (prix appel local lundi au samedi 8h 21h) et un site Internet : [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) doivent vous permettre d'avoir toutes les informations nécessaires.

Une aide financière est prévue, dépendante de la zone de couverture TNT: en zone elle varie de 25€ à 120€ et hors zone, elle peut atteindre 250€ pour l'installation d'une réception satellite. L'aide personnalisée pour les personnes âgées ou les foyers vulnérables, selon les cas éligibles, peut couvrir la totalité de la dépense (intégralement financé par l'état).

Le projet piscine à l'école va voir le jour cette année sur la commune, sur la base du lundi après midi, tranche horaire 14h 15h, à la piscine de Oissel pour les classes CE1 CE2 puis CM1 CM2 se répartissant le planning des lundi jusqu'en fin d'année scolaire. Le démarrage suivra la signature des conventions obligatoires. Il est envisagé mi novembre.

Les travaux rue de l'Eglise et du Calvaire vont commencer le 25 octobre et devraient se terminer à la fin de l'année. Une réunion d'information a eu lieu pour les habitants concernés par ces travaux. Toutes questions peuvent être posées en Mairie.

Bonne lecture à toutes et tous.



## Commémoration de l'armistice du 11 novembre.

**Les cérémonies de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, marquant la fin de la première guerre mondiale auront lieu devant le monument aux morts de la commune à 11h 00**

## CRECHE

La CAF a donné son accord pour une crèche- halte garderie d'une capacité d'accueil de 20 places temps plein, avec une possibilité d'extension de 5 places.

Les subventions sont nombreuses (CAF, Conseil général, fond FEDER, réserve parlementaire...) mais la demande de subvention ne pourra s'effectuer qu'une fois le dossier déposé. Nous vous en reparlerons le moment venu. **L'heure est pour l'instant à l'étude de la faisabilité du projet.**

Les conseils municipaux des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Gouy, Quévreville-la-Poterie, Saint-Aubin-Celloville et Ymare ont tous exprimé leur accord sur la constitution d'un syndicat intercommunal pour l'étude et la programmation d'une crèche halte garderie entre ces 5 communes et ont adopté ses statuts.

Le syndicat d'étude a pu procéder le 14 octobre à l'élection du bureau :

Président : M. GUILLIOT Philippe , 1° vice-président : Mme ROCQUIGNY Catherine , 2° vice-président : Mme AMAND Catherine

et à la désignation des membres de la commission d'appel d'offre :

Titulaires : M. BREUGNOT Jean-Pierre, ROUSSEL Alain, TOCQUE Michel

Suppléants : Mmes BAUD Patricia, ROCQUIGNY Catherine, RICHARD Nicole.

Le budget a donc été voté. Conformément aux accords entre les Communes avant la constitution du syndicat, la participation pour ce budget 2010 a été fixée à 3000 euros par Commune.

Afin de mener les études pour la création du projet, il est nécessaire de recourir au service d'un maître d'œuvre. Ce marché est lancé selon la procédure du code des marchés publics en vigueur. Le syndicat intercommunal d'études pour la création d'une crèche- halte garderie a pris le nom de RECREA5 (Réflexion, étude, création à 5). A l'issue de l'étude, il sera dissout et un syndicat de réalisation et de fonctionnement verra le jour si chaque commune adopte le projet.

**Les opérations de révision des listes électorales ont débuté à compter du 01 septembre; ci-dessous les conditions dans lesquelles sont réalisées les inscriptions.**

**Nouveaux arrivants sur la commune merci de veiller à votre inscription avant le 15 décembre 2010.**

*Liberté Égalité Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

## AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

**Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2010 inclus.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui auraient choisi d'expérimenter ce service. Les inscriptions déposées en 2010 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

**Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2010, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.**

**Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires** en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

**Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

## PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2011 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, sans frais, entre le 10 et le 20 janvier 2011 inclus. A partir du 21 janvier 2011, aucune réclamation ne sera admise.

## INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

## PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ;
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

## Permanence permis ou autorisation de construire

A partir du mois de septembre, la présence en Mairie de Mme Singeot pour vous aider à rédiger vos demandes de permis ou d'autorisation de construire sera toujours possible sur rendez -vous, sur demande préalable de votre part en Mairie.

Ce service se veut être un conseil, une aide au remplissage des documents et en aucun cas ne se substitue à l'obligation d'enregistrement du dossier en Mairie pour transmission à la DDEA.

## Gouy dans l'Histoire de France

A l'occasion du quatrième centenaire de la mort d'Henri IV, assassiné par Ravaillac, comme chacun s'en souvient, le 14 mai 1610, voici un peu de son histoire au plan local, extraite d'un livre écrit par le marquis de Belbeuf et publié à Paris en 1856, intitulé Histoire des grands panetiers de Normandie :

« Nous sommes arrivés à une époque bien importante pour l'histoire du petit village de Gouy ; car ce lieu fut, pendant six jours seulement, le sanctuaire de la monarchie française et de la légitimité. Henri IV, forcé de lever le siège de Rouen, vint établir son quartier général en ce lieu ; il s'y transporta de Darnétal le 19 avril 1592.

Le passage d'Henri IV à Gouy se reconnaît encore aujourd'hui. On trouve en effet un camp placé du côté de Rouen, dans un lieu nommé « les menus bos » près du hameau d'Incarville.

Henri IV vint à Rouen à la fin de 1596 pour y tenir l'assemblée des notables. Le baron d'Auray se présenta. Il exerça ses fonctions de grand panetier et après le départ du roi, il fit transporter à Gouy tout ce qui était resté de pain et de farine dans la dépense dudit seigneur.

C'est le même prince qui était à Gouy en 1592 ; il doit se souvenir de son camp et peut-être aussi du vin du cru, et combien ses fidèles serviteurs avaient alors de mérite à suivre sa fortune chancelante. Il reconnaîtra les bons services du baron d'Auray à cette époque, et sur sa demande, il lui accorda des lettres patentes. »

Henri IV écrivit 5 courriers de son camp de Gouy .

Lecteurs, si vous souhaitez avoir la reproduction de ces courriers, faites nous part de votre intérêt.

Lucien Goué

## 30 TRENTE 30 ?

De quoi s'agit-il ? Tout simplement de la vitesse qui peut de plus en plus rythmer notre vie à Gouy.

La mise en place d'une zone 30....

Une **zone 30** délimite en effet un périmètre dans lequel la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules. Les aménagements sont tels qu'ils favorisent la cohabitation apaisée de tous les usagers.

Cela veut dire bien sûr que les voitures roulent à vitesse réduite, avec possibilité de passages à « sens unique », c'est-à-dire des endroits où l'on ne se croise pas, mais ceci n'est pas applicable aux « cycles non motorisé » (en clair, les vélos) qui peuvent, eux, circuler dans les deux sens. Cette vitesse réduite donne également la priorité aux piétons qui peuvent plus facilement traverser la route. Cette zone est en fait un espace de partage entre tous les usagers et ce quel que soit leur mode de déplacement.

Cette mesure se veut aussi protectrice des enfants puisque l'on sait aujourd'hui qu'un enfant de 8 ans met 3 à 4 secondes pour distinguer un véhicule à l'arrêt d'un véhicule en mouvement (contre ½ seconde pour un adulte)

### Besoin d'information sur ce thème ?

Toutes ces indications se trouvent sur le site de la Sécurité Routière (<http://www.securiteroutiere.gouv.fr>)

*Je vous livre deux réponses : qui peuvent vous étonner et cependant vous concerner tous, parmi une bonne centaine de préoccupations exposées par les usagers :*

*-1 depuis le 1/1/2008 le principe d'une seule personne par place équipée d'une ceinture de sécurité a été généralisé à tous les véhicules légers. Plus possible d'installer deux enfants de moins de dix ans sur une seule place arrière. Mais pour les familles de trois enfants de moins de dix ans qui n'ont pas trois places équipée de ceinture à l'arrière ? Le transport à l'avant est autorisé lorsque le siège arrière n'est pas équipé de ceinture de sécurité à condition d'utiliser un dispositif spécifique de retenue homologué (lit nacelle, siège ou rehausseur) Un jeune enfant est effectivement bien mieux protégé attaché à l'avant, avec un dispositif adapté, que non attaché à l'arrière. (L'avant est également autorisé pour les bébés transportés dans un siège placé dos à la route, il faut alors penser à désactiver l'airbag)*

*-2 le code de la route n'impose pas le démontage, après usage, des dispositifs d'attelage de caravanes ou de remorques légères installés sur les véhicules automobiles, mais chaque automobiliste doit apprécier, en fonction de la position et de la forme du dispositif utilisé, la dangerosité de son véhicule pour un usager venant de l'arrière et prendre, en conséquence, les mesures adéquates s'il décide de ne pas démonter la boule d'attelage !.*

JF

Changez d'haïr...  
**DELPHINE STYLE**  
Faites vous coiffer sans vous déplacer... profitez de 10 ans d'expériences  
Coiffure à domicile  
Féminin - Masculin - Junior  
sur rendez-vous  
06 09 97 87 49

## VELOSTATION

Afin de favoriser les déplacements à vélo, notamment pour les trajets domicile-travail, la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe a mis en place sa première vélostation en janvier 2009.

Située 7 rue Jeanne d'Arc à Rouen, au sein de l'espace Conseil Mobilité Énergie, elle propose un service de location courte et longue durée de 200 vélos classiques, 120 vélos à assistance électrique et 90 vélos pliants. A la vélo station, le public peut louer un vélo pour une courte durée (une journée, un week-end ou une semaine) ou sur une plus longue durée (un mois renouvelable, dans la limite de 12 mois pour les vélos à assistance électrique et les vélos pliants).

Ce service de location s'adresse également aux entreprises et aux administrations qui peuvent louer des vélos pour leurs salariés, notamment dans le cadre de leur plan de déplacements Entreprises/Administrations (PDE/PDA), menés en partenariat avec la Communauté.

Des services complémentaires ont également été mis en place au printemps 2010 :

- Contrôle technique gratuit des vélos des particuliers le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois, de 15h00 à 18h30 à la vélostation, à Rouen,
- Cours de réparations vélos thématiques en petit groupe pour apprendre à entretenir soi-même son vélo.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à ce service sur le site internet de la CREA : [www.la-crea.fr](http://www.la-crea.fr) rubrique « Vélo'R » ou directement auprès de la vélostation au 02.35.52.93.52

## CY'CLIC

La ville de Rouen a mis en place un dispositif de vélo en libre service. Les caractéristiques de CY'CLIC sont :

- Simplicité d'emploi
- Accès au service immédiat
- Des vélos robustes
- Un suivi permanent du parc vélo.

Comment ça fonctionne ?

Il suffit de se rendre dans l'une des stations de la ville, de présenter sa carte d'abonnement ou de paiement, de s'identifier avec le code confidentiel et de prendre le vélo choisi. En effet, pour les utilisations fréquentes, les usagers ont la possibilité de s'abonner sur le site internet ([cyclic.rouen.fr](http://cyclic.rouen.fr)) ou par courrier. Les usagers occasionnels utilisent leur carte bancaire.

Les usagers peuvent déposer le vélo dans n'importe quelle station. Le signal émis lors de l'enclenchement du vélo dans le point d'attache met fin à la location.

La conception, les approvisionnements et l'exploitation sont gérés par la société Decaux.

## Phila'dom

Portage de repas à domicile

7 jours/7 (livraison la veille pour le dimanche et jours fériés)

Le plaisir gustatif au quotidien pour 8,60 euros

Seriez-vous intéressés ? Faites-vous connaître

Tel : 02.35.72.78.78

06.01.18.74.88

Mail : [philadom@gmail.com](mailto:philadom@gmail.com)

Des menus complets élaborés par un grand traiteur Rouennais.

**Midi :** Entrée ,plat garni, fromage, dessert et un petit pain .

**Soir :** Potage maison, produit laitier, dessert et un petit pain .

## Conseils élémentaires de prudence

- **FERMEZ LE PLUS SOUVENT POSSIBLE VOS PORTAILS.**
- **RANGÉZ VOS VÉHICULES A L'INTERIEUR DE VOS PROPRIETES.**
- **NE LAISSEZ PAS VOS CLES PRES DE LA PORTE D'ENTREE EN EVIDENCE.**
- **VIDÉZ VOS BOITES AUX LETTRES.**
- **RANGÉZ VOS BIJOUX ET ARGENT DANS UN EN-DROIT SECURISE.**
- **SIGNALEZ TOUS DEMARCHAGES, VEHICULES ET PERSONNES SUSPECTS A LA GENDARMERIE.**
- **SIGNALEZ VOS ABSENCES A LA GENDARMERIE.**

**Conseils anti vol**

# PLAN VELO de ROUEN

Pour vivre Rouen autrement, la municipalité poursuit une politique globale axée autour des aménagements et de la circulation avec, notamment, l'extension du plateau piétonnier et des zones 30.

Afin de se donner les moyens de cette ambition, elle met en place un plan vélo autour de 11 axes :

**1. développer les stationnements de proximité**

en augmentant le nombre d'arceaux.

**2. développer le parking sécurisé de longue durée**

en créant des emplacements couverts et surveillés.

**3. développer la mise à disposition de vélos de location**

**4. améliorer l'accessibilité de la ville pour les vélos**

en sécurisant les déplacements des cyclistes. Ce dispositif prévoit également la mise en place de contre-sens pour les vélos dans certaines rues à sens uniques.

**5. améliorer la lisibilité des aménagements**

en sécurisant les zones grâce à un marquage clair.

**6. logique de déplacement et continuité**

en liant les contre-sens, les pistes et bandes cyclables.

**7. mise en place d'une concertation**

en associant les usagers, les associations à l'élaboration des aménagements.

**8. communication**

pour inciter les non usagers à le devenir.

**9. mise en place d'un indicateur de trafic cyclable**

pour analyser l'évolution de l'utilisation des vélos par le biais d'un système de comptage, 4 fois par an et sur 6 sites.

**10. marquage des vélos**

pour réduire le nombre de vols.

**11. incitation et participation aux plans de déplacement**

pour limiter l'utilisation des véhicules individuels pour les déplacements domicile/travail et professionnels au profit des transports en commun et des vélos.

## CLUB DE L'ÂGE D'OR

## CONVIVIALITE - LOISIRS

Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Mardis de chaque mois à 14h00 salle basse de la Mairie

Jeux de société - Travaux manuels – Goûters

Voyage surprise en septembre

Adhésion annuelle de 25 euros au club de l'Age d'Or – Mairie de Gouy



**Nature environnement**  
Entretien parcs et jardins, usines collectivités

Création • Elagage  
Fauchage accotement  
Route et Grands Espaces  
Taille de haies avec rotor articulé  
Brassage de pommes

22, rue d'Ymare  
76520 Gouy  
Port. 06 12 39 51 42  
Tél./Fax. 02 35 65 67 30

## Visite de La Cuisine Évolutive, fournisseur de notre cantine.

Créée en 1999, cette société cuisine environ 15 000 repas par jour, notamment pour des scolaires. Implanté à Bois Himont, près d'Yvetot, l'entreprise se situe à proximité d'un CAT (centre d'aide par le travail). Parmi sa quarantaine d'employés en production, on trouve 11 adultes du CAT.

Une diététicienne participe à l'élaboration de repas nutritionnellement équilibrés remplissant les conditions préconisées par le PNNS (Plan National Nutrition Santé). C'est elle qui va nous faire progresser au sein des différents ateliers de cette cuisine géante.



Malgré la rigueur de température des locaux, nous sommes accueillies de manière chaleureuse par l'ensemble du personnel. La visite débute par la zone de réception des marchandises (où a lieu le travail de traçabilité), puis nous passons par les chambres froides où sont entreposées les matières premières (surgelés, viande, laitage, épicerie, fruits et légumes). Malgré les contraintes imposées par la législation de la cuisine collective, la préoccupation semble

être l'utilisation des produits frais et de production locale ; les produits pré-cuisinés ont été bannis ! Ainsi, les pommes par exemple proviennent du CAT de Bois-Himont. Seules les betteraves, les pommes de terre vapeur et la salade verte arrivent prêtes à l'emploi (4<sup>ème</sup> catégorie). Les potages sont faits maison.

Nous poursuivons par la zone de déconditionnement (où tous les emballages sont ôtés), puis la légumerie et la zone des préparations froides (salades composées, crudités, tranchage de la charcuterie, préparation des piques nique). C'est aussi ici que se fait le conditionnement en barquettes collectives et individuelles. On nous rappelle que La Cuisine Évolutive remplit les barquettes en fonction des grammages recommandés par le GPEM (ex : 170 g de frites par enfant).

Nous passons ensuite par la cuisine proprement dite, là où les aliments sont cuits (et conditionnés). Des cellules de refroidissement permettent de diminuer la température à 10 °C en moins de 2h, condition indispensable à la fabrication de repas en liaison froide. Les produits sont donc traités en choc thermique en cuisson, ramenés rapidement à 10°C, stockés à 4°, livrés en camions réfrigérés, les cantines auront moins d'une heure pour remonter à 65 °C à cœur selon législation à partir de la sortie des frigos. De ce fait, certains produits ont du mal à être remis en température comme le riz ou les pâtes sur lesquels l'attention est portée sur le temps de cuisson et le rôti de bœuf que la 'Cuisine' préconise froid car réchauffé, il perd sa tendreté.

Nous terminons par l'atelier pâtisserie, où ça sent bon et il y fait chaud ! Le jour de la visite, peu d'activités ici, mais c'est un endroit qui fourmille quand on prépare le dessert hebdomadaire...

Il reste la pièce de la plonge : lave vaisselle évidemment, mais aussi une partie à la main. Sans oublier, un peu plus loin, le lavage des caisses en plastique et des camions qui ont servis aux portages des repas.

Ces repas sont préparés à J-1, c'est-à-dire la veille pour le lendemain.

Les fromages sont à la coupe : Camembert, Saint Nectaire, Tome blanche. Ils sont portionnés dans les cantines. Pas de fromage sous vide donc, hormis le fromage fondu.

Enfin, précisons que La Cuisine Evolutive prend en charge un certain nombre d'allergies alimentaires, sauf 4 : celles aux protéines de lait de vache, aux œufs sous toutes ses formes, au gluten et à l'arachide.



## Collecte des déchets (Rappel).

Depuis le **01 janvier 2010** sur Gouy la collecte des déchets est la suivante :

- Les ordures ménagères sont collectées le **lundi**
- Les déchets recyclables sont également collectés le **lundi** **sauf quand celui-ci est férié ramassage effectué le lundi suivant**
- Le verre reste collecté en apport volontaire

**Il est conseillé de sortir les containers et les sacs de sélectifs le dimanche soir le passage des bennes étant très tôt le lundi. Merci de bien penser à rentrer les containers le plus tôt possible après le passage pour des raisons de sécurité évidentes.**

De plus à votre disposition un numéro vert le **0800 021 021** est accessible 24h sur 24h, 7 jours sur 7, gratuit depuis un poste fixe, il vous permet de vous faciliter les démarches en proposant un interlocuteur unique pour les questions concernant le transport, l'eau, les déchets et toutes les autres compétences de la Communauté.

Ce numéro vous permet entre autre de prendre rendez vous pour la collecte de vos encombrants en porte à porte.



### HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE BOOS

	HORAIRES D'ETE		HORAIRES D'HIVER	
	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi
Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h30	9h30 - 12h00	14h00 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h00			
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h30	9h30 - 12h00	14h00 - 17h00
Jeudi	9h00 - 12h00			
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h30	9h30 - 12h00	14h00 - 17h00
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h30	9h30 - 12h00	14h00 - 17h00
Dimanche				

## COMITE DES FETES

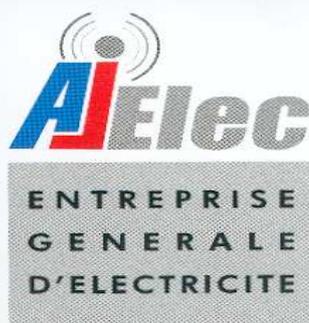
### Randonnée du 18 septembre

Notre randonnée annuelle du dimanche 18 septembre s'est, comme d'habitude, déroulée dans une ambiance sympathique avec les habitués certes, mais aussi quelques nouveaux qui se sont très vite adaptés à notre groupe de 50 personnes.

Rendez-vous était donné à 9 heures devant la Salle des Fêtes et une demie heure plus tard le « cortège » s'ébranlait pour une marche d'environ trois heures au terme de laquelle un barbecue nous attendait, en commençant bien sur par un apéro convivial.

Après le café, chacun reprit son sac à dos et la route du retour. Le temps s'était fait notre allié, ensoleillé mais pas trop chaud.

Arrivé à Saint Aubin Celloville, après une rude montée dans la forêt, nous avons fait une halte fort appréciée pour reprendre notre souffle avant de regagner Gouy, fatigués mais satisfaits de notre journée.



Luc RAGOT

752, rue des Canadiens  
76520 GOUY  
Tél./Fax. 02 35 23 39 76



## **Côté pratique :**

### **OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

LUNDI : 10h00 à 12h30

MARDI : 17h00 à 19h00

VENDREDI : 9h00 à 11h30

Téléphone : 02 35 23 36 13

Fax : 02 35 23 58 19

M. le Maire reçoit sur rendez-vous le mardi soir, vendredi matin et samedi matin.

### **En cas d'urgence :**

M. BREUGNOT Jean-Pierre

Maire : 02 35 23 38 02

Mme AMAND Catherine

Adjointe : 02 35 23 38 13

M. BOSQUET Alain

Adjoint : 06 21 16 64 24

M. LEMELLE Christian

Adjoint : 02 35 02 19 21

Gendarmerie de BOOS : 02 35 80 21 03

Pompiers : 18

## **Eglise :**

### **Messes dans notre Église St Pierre à 09h30**

Elles ont lieu le second Dimanche de tous les mois pairs

## **Cantine et garderie : Tel 0235020063**

Horaires des Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi

7H20 à 8H30 et de 16H30 à 18H30

## **Petites annonces :**

\* Vend bois sec en 50 : 55€ le stère, Casiers à bouteilles  
de 12 : 2€ pièce Tel : 0235233645.

\* Vend YAMAHA 750 XTZ année 1992  
Tel : 0607892750.

## **Recette : Poulet au marsala**

### Ingrédients :

2 cuill soupe de farine

4 blancs de poulet coupés en aiguillettes

1 cuill café d'huile d'olive

1 gousse d'ail pelée et écrasée

12 cL de marsala

6 cuill soupe de crème fraîche

1 boîte (230 g) de champignons de Paris émincés

1 cuill soupe de persil

1 cuill soupe de câpres

10 cL de bouillon de volaille

## **Carnet Gauvassien :**

### **Naissances :**

20/07/2010 : ANQUETIL Mathis Jason Alain

20/07/2010 : QUIGNON Manech Tom Jérôme

22/07/2010 : VASTEL Lily-rose

27/08/2010 : DUPONCHEL Yaëlle Michèle Anne-marie

10/09/2010 : JOUANJAN Vincent

### **Mariage :**

18/09/2010 : Jérôme MARTIN et Alexandra ROTH

24/07/2010 : Frédéric LETELLIER et Peggy LEMESLE

### **Décès :**

23/09/2010 : Mme BOE Christiane

08/07/2010 : M. CRETIN Roger

## **Travaux bruyants :**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... sont limités aux respects des horaires suivants :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 20h

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

## **Horaires d'ouverture de la bibliothèque :**

### **Les permanences :**

Mardi de 16 H 30 à 17 H 30

Vendredi de 16 H 30 à 18 h 30

## **Site internet**

1. Vous trouverez notre site de GOUY sur [www.gouy.fr](http://www.gouy.fr)
2. Si vous faites une recherche Google en tapant GOUY, choisissez ACCUEIL-GOUY comme chapitre.

### Préparation : **Recette : Poulet au marsala**

Mettre la farine, du sel, du poivre et les aiguillettes de poulet dans une boîte, fermer hermétiquement et secouer pour enrober la viande.

Faire chauffer l'huile dans une sauteuse. Y faire dorer le poulet 2 minutes tout en remuant. Ajouter l'ail en cours de cuisson.

Verser le marsala, cuire encore 2 minutes. Lier avec la crème, ajouter les champignons, le persil et les câpres, puis verser le bouillon de volaille peu à peu. Bien mélanger, laisser cuire 12 minutes à feu doux tout en remuant de temps en temps.